

RÈGLEMENT NUMERO 35-2

Séance du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le 25 mai 2020 à 9h30, à laquelle sont présents:

Stéphane Handfield
Nathalie Bellavance
Nathalie Ricard

Brigitte Villeneuve
Bertrand Lefebvre

sous la présidence de Monsieur le président Yan Maisonneuve.

Madame Chantal Marceau directrice générale / secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ATTENDU l'adoption du règlement 35 par la résolution 138-08-2015 relatif à la délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires;

ATTENDU l'adoption du règlement 35-1 par la résolution 44-04-2018 y ajoutant à l'article 5, le poste de contremaître;

ATTENDU l'adoption de la résolution 08-01-2020 créant le poste de coordonnatrice administrative;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier à nouveau l'article 5 du règlement 35;

ATTENDU QU'un avis de motion 41-04-2020 du présent règlement a été donné à une séance du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le 27 avril 2020;

Il est proposé par Nathalie Ricard
Appuyé par Stéphane Handfield

QUE LE CONSEIL DE LA RÉGIE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. À l'article 5, du règlement 35 l'alinéa « d. Adjointe administrative » est substitué par:

d. Coordonnatrice administrative : 10 000\$

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Page 2
Règlement 35-2

Adopté le 25 mai 2020



YAN MAISONNEUVE
Président



CHANTAL MARCEAU
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 41-04-2020
Résolution d'adoption : 52-05-2020